

dans Richmond-Ouest-Cap Breton, M. J. A. MacDonald ayant accepté un emploi rémunéré de la Couronne

Elections générales provinciales.—Une élection générale provinciale de l'Alberta a eu lieu le 19 juin et le gouvernement des Fermiers Unis de l'hon. J. E. Brownlee a été maintenu.

Au Nouveau-Brunswick, une élection générale le 19 juin a réélu le gouvernement conservateur de l'hon. J. B. M. Baxter.

Conférence Impériale de 1930.—Du 1er octobre au 15 novembre 1930 les représentants de l'Empire se sont réunis à Londres pour la Conférence Impériale de 1930 à laquelle le Canada était représenté par le très hon. R. B. Bennett, premier ministre et secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères; l'hon. Hugh Guthrie, ministre de la Justice; l'hon. H. H. Stevens, ministre du Commerce et l'honorable M. Dupré, Solliciteur-Général. Le travail de la conférence divisé en deux sections, l'une économique et l'autre constitutionnelle, se faisait pendant une ère de dépression mondiale alors que l'atmosphère général semblait propice à l'avancement du commerce interimpérial. Le premier ministre du Canada, le très honorable R. B. Bennett, dans les débuts de la Conférence fit connaître sa politique de tarif préférentiel réciproque dans le sein de l'Empire et il reçut l'appui des autres premiers ministres des Dominions. Après beaucoup de discussions, le gouvernement du Royaume-Uni refusa de considérer l'imposition de tarifs sur les denrées alimentaires entrant au Royaume-Uni et en Irlande du Nord, tout en suggérant comme compromis l'achat en bloc y compris un système d'achat du blé avec un quota pour les colonies. La proposition fut reçue avec réserve, et sur l'invitation du premier ministre du Canada,¹ l'hon. R. B. Bennett, la Conférence se dispersa avec l'intention de se réunir de nouveau à Ottawa en 1931.

Parmi les principaux résultats constitutionnels et économiques de la Conférence de 1930 il faut noter:—(1) l'engagement de la Grande-Bretagne à maintenir pendant au moins trois ans les préférences tarifaires dont jouissent déjà certains produits des Dominions; (2) la reprise des études sur les relations commerciales, à Ottawa, en 1931; (3) la création d'un tribunal judiciaire volontaire de l'Empire; (4) l'abrogation de la loi de la validité des lois coloniales; (5) la représentation des Dominions à l'étranger par les ambassadeurs anglais; (6) la nomination par le Roi des gouverneurs-généraux sur l'avis des gouvernements des Dominions.

Transfert des ressources naturelles aux Provinces de l'Ouest.—Les ententes pour transfert aux Provinces de l'Ouest de leurs ressources naturelles ont été signées aux dates suivantes: Manitoba et Alberta, le 14 décembre 1929; Colombie Britannique, le 20 février 1930, et Saskatchewan, le 20 mars 1930. Les principaux traits de ces ententes sont la rétention et en certains cas l'augmentation des subsides antérieurement payés aux provinces, la rétention par le Dominion des parcs nationaux et la continuation de l'administration fédérale des réserves indiennes.

Relations internationales.—*Le traité naval de Londres de 1930.*²—Le traité naval de Londres est issu d'une conférence des principales puissances maritimes convoquées par le premier ministre de Grande-Bretagne, le très hon. J. Ramsay

¹ La Conférence de 1931, qui devait prendre place à Ottawa, a dû être remise à plus tard, plusieurs premiers ministres de Dominions se trouvant retenus à cette date.

² Pour texte de ce traité, voir p. V, introduction des Statuts de 1930.